



AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2020, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Steve Lussier

Vice-président

Délégué Ville de Sherbrooke

Robert Roy

Président

Délégué MRC du Haut-Saint-François

Karine Godbout

Déléguée Ville de Sherbrooke

Walter Dougherty

Délégué MRC du Haut-Saint-François

Julien Lachance (par conférence téléphonique)

Délégué Ville de Sherbrooke

Nathalie Bresse

Déléguée MRC du Haut-Saint-François

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Denis Gélinas

*Directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
et directeur de Valoris*

Secrétaire du conseil d'administration

Ingrid Dubuc

*Directrice bureau de l'environnement Ville de
Sherbrooke*

Line Chabot

Greffière Ville de Sherbrooke

Louis Longchamps

Directeur des communications de Valoris

Dominic Provost (par conférence téléphonique)

Directeur MRC et CLD du Haut-Saint-François

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président M. Robert Roy déclare la séance ouverte à 15:06.

1.1. Huis clos de la séance du conseil d'administration de Valoris

RÉSOLUTION 2020-03-26-0838

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le décret no 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 par le décret 222-2020;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux, conformément à ce décret, a pris un arrêté permettant aux régies intermunicipales de tenir les séances de son conseil d'administration à huis clos;

ATTENDU QUE Valoris veut minimiser les risques de propagation de la COVID-19 découlant de la tenue d'une séance publique;

IL EST RÉSOLU

De tenir à huis clos la séance du conseil d'administration de Valoris du 26 mars 2020 et toutes celles à venir tant et aussi longtemps que l'arrêté ministériel sera effectif;

De traiter des questions adressées aux membres du conseil d'administration de Valoris reçues par l'intermédiaire de l'adresse communication-valoris@hsfgc.ca en lieu et place des questions habituellement posées à la période de questions des personnes présentes à la séance du conseil d'administration;

D'appliquer aux questions reçues les mêmes règles que celles prévues au Règlement de régie interne de Valoris pour la période de questions des personnes présentes aux séances du conseil d'administration, avec les adaptations nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-03-26-0839

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance du 26 mars 2020 soit et est adopté en y ajoutant le point suivant :

6) Encombrants provenant des particuliers

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2020-03-26-0840

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 février 2020

IL EST RÉSOLU

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 27 février 2020.

Que le procès-verbal de la réunion du 27 février 2020 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2020-03-26-0003

Période de questions des personnes présentes

Pendant la période de questions, aucun citoyen ne s'adresse aux membres du conseil d'administration ou ont fait part de leurs commentaires par courriel.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2020-03-26-0841

Encombrants provenant des particuliers

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le décret no 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 par le décret 222-2020;

ATTENDU QUE dans les circonstances, la Ville de Sherbrooke a cessé de recevoir les encombrants à ses éco-centres pour protéger ses employés et sa clientèle;

ATTENDU QUE Valoris reçoit actuellement plusieurs particuliers qui viennent porter leurs encombrants qui sont destinés habituellement à l'éco-centre;

ATTENDU QUE Valoris souhaite minimiser les risques de propagation de la COVID-19 découlant de la manipulation que nécessite ces matières et des contacts avec la clientèle et des risques pour les clients de circuler à travers les camions lourds;

IL EST RÉSOLU

D'ordonner la fermeture du service de dépôt des encombrants aux particuliers jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2020-03-26-0842

Liste des chèques émis du 16 février au 15 mars 2020

IL EST RÉSOLU

Que la liste des chèques émis entre le 16 février et le 15 mars 2020 soit et est déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-03-26-0843

Suivi budgétaire au 29 février 2020 du BO 2020 adopté

IL EST RÉSOLU

Que le suivi budgétaire au 29 février, du budget 2020 adopté, soit et est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-03-26-0844**Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjudgés par Valoris**

IL EST RÉSOLU

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjudgés par Valoris – février 2020 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2020 soit et est déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. INFRASTRUCTURES

9.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

RÉSOLUTION 2020-03-26-0845**Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel février / cumulatif 2019**

IL EST RÉSOLU

Que le bilan mensuel et cumulatif au 29 février 2020 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2020-03-26-0846**Processus d'agrandissement LET – Demande d'honoraires professionnels AECOM – Exigences supplémentaires du MELCC**

ATTENDU que les honoraires professionnels pour répondre aux nouvelles exigences supplémentaires du MELCC s'élèvent à 19 993\$, taxes en sus, et qu'ils dépassent de 13.1 % le montant du contrat original accordé par la résolution 2018-02-22-0610 à AECOM.

IL EST RÉSOLU

D'autoriser à la firme AECOM, un montant supplémentaire de 19 993\$, taxes en sus, pour compléter le mandat complémentaire de l'étude d'impact sur l'environnement nécessaire pour le projet d'agrandissement du LET, selon le contrat donné par résolution 2018-02-22-0610.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

9.3 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION

9.4 CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

9.5 CENTRE DE TRANSFERT SHERBROOKE

9.6 GESTION DES BIOGAZ

9.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

9.8 PARC ÉCO-INDUSTRIEL

9.9 SITE DE BURY

10. RÈGLEMENTS

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15:18.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Denis Gélinas, directeur général de Valoris